
PROJET CONJOINT

« FAIRE PROGRESSER LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES
A DJIBOUTI »

Plan d'accélération de la mise en œuvre des activités jusqu'en mars 2021



Partnership on the Rights of Persons with Disabilities

Supported by the MPTF Disability Fund

INTRODUCTION

Le Projet conjoint "Faire progresser les droits des personnes à besoins spécifiques" à Djibouti financé par l'UNPRPD vise à créer un changement social pour promouvoir la mise en œuvre intégrale de la CRPD (Convention on the Rights of Persons with Disabilities - Convention relative aux droits des personnes handicapées) en facilitant la sensibilisation et le développement des capacités pour faire progresser les droits des personnes à besoins spécifiques.

Ce projet, dont le partenariat entre les agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF et UNFPA), le Ministère des Affaires Sociales et la Solidarité et l'Agence Nationale des Personnes Handicapées a été signé en 2018 et a été effectivement entamé en 2019, s'engage à « transformer la vie des personnes handicapées, en veillant à ce qu'elles aient accès à des opportunités et puissent réaliser leur potentiel ».

Le projet doit prendre fin en mars 2021. En effet, la Coordination du Système de Nations Unies à Djibouti s'est engagé à finaliser ce projet en mars 2021 afin de prendre part à la formulation du 4^e MPTF.

Les résultats attendus du programme sont en cohérence parfaite avec les priorités nationales de développement du pays à savoir :

- Un profil national des personnes à besoins spécifiques (PBS) à travers la collecte et l'analyse des données
- Le développement et la mise en œuvre de campagne publique pour réduire la stigmatisation
- La promotion et le renforcement de capacité des associations des personnes à besoins spécifiques comprenant le RNPH
- La formulation d'une stratégie nationale pour responsabiliser et répondre à leurs droits et besoins.

OUTCOMES	INTITULÉ	PARTENAIRE ONUSIEN	PARTENAIRES NATIONAUX
OUTCOME 1	Un profil national des personnes à besoins spécifiques (PBS) à travers la collecte et l'analyse des données	PNUD	INSD
OUTCOME 2	Le développement et la mise en œuvre de campagne publique pour réduire la stigmatisation	UNICEF	-
OUTCOME 3	La promotion et le renforcement de capacité des associations des personnes à besoins spécifiques comprenant le RNPH	FNUAP	RNPH
OUTCOME 4	La formulation d'une stratégie nationale pour responsabiliser et répondre à leurs droits et besoins.	PNUD	-

COMPOSANTES

OUTCOME 1 : Un profil national des personnes à besoins spécifiques (PBS) à travers la collecte et l'analyse des données.

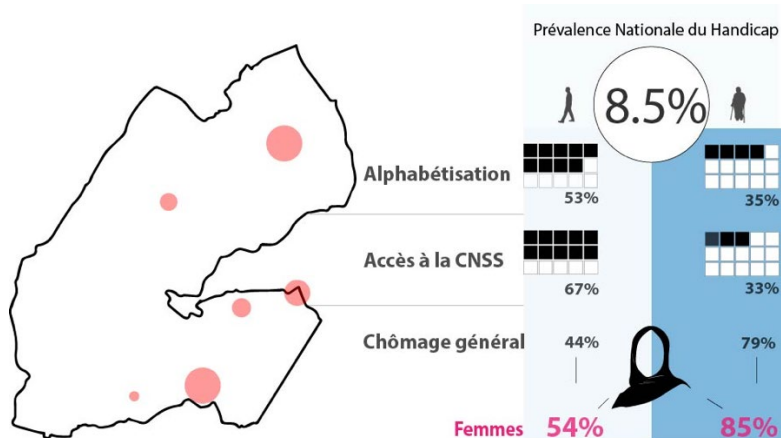
Une enquête nationale sur la prévalence du handicap a été réalisée en décembre 2019 par l'ANPH en collaboration avec l'INSD avec l'appui financier du PNUD.

L'enquête se basait sur une méthodologie spécifique dite la méthodologie du groupe de Washington (outil de collecte des données sur le handicap permettant d'évaluer et d'assurer la comparabilité des données à l'échelle internationale).

L'objectif principale de l'enquête était de mettre en place une base de données statistiques permettant une description complète de la situation du handicap dans le pays.

Les principaux résultats de l'enquête sont :

1. Taux de prévalence du handicap: 8,5% (soit près de 85 000 individus)
2. Disparités régionales: Obock 10%, Tadjourah 7,7%, Djibouti 8,7%, Arta 7,8%, Dikhil 3,5%, Ali Sabieh. 13,3%
3. Taux de scolarisation très faible: 66,9% des personnes handicapées n'ont jamais fréquenté l'école par rapport à 43,5% pour les personnes vivant sans handicap. (+ élevé chez les femmes 73,7%).)
4. Taux d'emploi faible: 79% (+ élevé chez les femmes)
5. Accès à la CMU: 33% des PH couverts par la CMU



OUTCOME 2 : Le développement et la mise en œuvre d'une campagne publique nationale pour réduire la stigmatisation

Pour l'atteinte des objectifs définis et résultats escomptés, l'ANPH a initié un certain nombre d'actions pertinentes parmi lesquelles une enquête nationale de prévalence du handicap déterminant le taux de prévalence du handicap à 8,5% (décembre 2019), des activités de renforcement de capacités des associations, et enfin, l'élaboration d'une stratégie nationale du handicap. C'est sur l'ensemble de cette base solide que l'ANPH et UNICEF ont signé le 13

décembre 2020 un plan d'action pour lancer une campagne publique nationale pour réduire la discrimination et stigmatisation des personnes handicapées. Le développement et la mise en œuvre de cette campagne publique nationale en 2021 permettra de réduire la stigmatisation à travers

- La promotion des droits des personnes handicapées,
- La promotion d'une perception positive des personnes handicapées et une conscience sociale plus élevée à leur égard,
- Et la promotion de la reconnaissance des compétences, mérites et aptitudes des personnes handicapées et de leurs contributions dans leur milieu de travail.

La campagne est basée les résultats issus de l'enquête nationale sur la prévalence du handicap ainsi qu'une génération d'évidences socio comportementales à l'aide du focus group réalisée ultérieurement.

Les principales composantes des activités prévues dans cet outcome sont les suivantes:

1. Génération des évidences
2. Mobilisation sociale des communautés pour l'inclusion socio des enfants ayant des besoins
3. Production de supports de communication

MOIS	JANVIER 2021				FÉVRIER 2021				MARS 2021			
SEMAINE	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Génération des évidences												
Focus group sur la perception du handicap												
Atelier de validation des données socio comportementales liées au handicap												
Mobilisation sociale des communautés pour l'inclusion socio des enfants ayant des besoins												
Atelier de plaidoyer avec les religieux												
Atelier de presse avec les médias sur la communication inclusive												
Campagne digitale sur les réseaux sociaux												
Flashmob/darklab autour du handicap												
Production de supports de communication												
Affiches publiques												
Reportages (DISR/CAOR/Association Deka)												
Émissions micro trottoir												
Spots/sensi'clip												

Sketchs et théâtres ouverts sur des histoires de personnes porteurs de handicap												
Table ronde sur les croyances et mythes liés au handicap												
Chanson + clip hymne sur le handicap avec des chanteurs valides et handicapés (3 langues nationales)												
Posters												
Couverture médiatique des activités												
Équipements de communication												

OUTCOME 3 : La promotion et le renforcement de capacité des associations des personnes à besoins spécifiques comprenant le RNPH

- Harmonisation de la loi

Avec le FNUAP nous avons entamé un processus d’harmonisation de la loi relative à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées. Un comité de travail s’est formé à la suite du lancement de cette activité réalisée le 1 décembre 2020. La dernière réunion s’est tenue au sein de l’ANPH en janvier 2021. Un consultant national a été recruté dans ce cadre et travaille avec l’ANPH depuis le 1 décembre 2020.

- Renforcement des capacités des PH

Un atelier de formation sur la santé sexuelle et reproductive en aout 2020 à l’UNFD.
Prochaines étapes :

OUTCOME 4 : La formulation d’une stratégie nationale pour responsabiliser et répondre à leurs droits et besoins

Réalisée en octobre 2020 avec l’appui technique du PNUD, la Stratégie Nationale du Handicap 2021-2024 a fait l’objet d’une présentation officielle au Président ainsi qu’aux membres du Gouvernement le 2 décembre 2020, veille de la célébration de la Journée Internationale des Personnes Handicapées.

Basée sur une approche collaborative et participative, l’élaboration de la SNH a pu se nourrir des échanges tenus lors des ateliers rassemblant cadres et fonctionnaires de haut niveau.

Dans un premier temps, 4 groupes de travail se sont créés pour dessiner les contours de la stratégie nationale du handicap (santé, éducation/formation, emploi, protection sociale et inclusion par l’accès aux services). Ensuite les priorités nationales ont été déclinées en **3 objectifs principaux**:



Améliorer l'accès aux services et la qualité des offres



Favoriser l'accès aux moyens de subsistance



Assurer un développement inclusif